LE NUMÉRO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

SEPTIEME ANNEE. — N° 330

MERCREDI 27 NOVEMBRE 1901

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50.	9 fr.	18 fr.
Autres Départements	5 fr. 50.	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal et dans toutes les agences de publicité
ROUBAIX, 146, rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ASSASSINAT A LOOS-LEZ-LILLE : Un OUVRIER ASSOMMÉ d'un COUP de MARTEAU

Une vieille femme étranglée à Arques

A Boulets Rouges

— Alors, vous nous quittez ?

— Il le faut bien, hélas !

— Un sans au désespoir.

— Et moi, donc ! Ah, mon vieux Paul-Louis, la vie n'a bien, l'Administration, la vie a bien ! Elle ne tient compte ni des services rendus, ni des saisons. L'idée lui prend de vous expédier de Lille à Lyon, de Quimper-Guézec à Fourmies-les-Oies, — ouste ! elle vous emballe comme un paquet de linge sale, qu'il fasse chaud ou qu'il fasse froid. On n'a pas le droit à le moindre roupsétance.

Et mon interlocuteur, en qui vous avez certainement deviné l'ancien chef de la Sûreté Lyonnaise, le gracieux autant que svelte et distingué commissaire Boillerault, exhuma de son lard de ses entrailles un soupir à décorner un gendarme.

J'en fis autant.

— On ne va pas se quitter comme ça, hein mon vieux ?

— Je veux bien, accepter un verre, mais pas plus.

— Mais je vous offre un bock !

— Oh ! je n'ai pas le temps. Songez, mon cher, qu'il me faut liquider tous mes dossiers, faire mes visites, envoyer des cartes, prendre mes malles, etc.

— Et une demi-heure de plus ou de moins...

— Tu m'en tiens.

— Voilà !

Et, bras dessus, bras dessous, nous fûmes assis dans un cabinet particulier du « Cheval-qui-Pue ».

La bière fut triste.

Le plat de résistance pas gai davantage.

— On dirait de la vache ! fit Boillerault en ingurgitant le dernier morceau d'un vaste beefsteak.

— Je crois que c'est du veau.

— Et moi, dessert à ces messieurs, cria Marie la servante, en montrant son museau tiède de suie, dans l'entrebâillement de la porte.

— Un poire, M. Boillerault ?

— Vu pour une poire, je m'en suis tant offert de poires à Lille qu'une de plus...

C'est à l'instant des révélations, l'heure psychologique où le chroniqueur allait recevoir le compte le prix de ses libéralités.

— Contez-moi donc ça, insinua-je, l'œil avide et l'oreille ouverte comme mon riflard sous l'averse.

— Mais tout n'est pas rose dans le métier de flic, mais il y a quand même de bons moments.

— Interrompt-

— Si qu'on prendrait un picolo ? Cette bière est fade.

— Sort un picolo.

M. Boillerault me versa et se versa la forte rasade, puis il poursuivit :

— Vous ne sauriez croire combien il y a de gens bêtes.

— Il y a bien aussi des gens bons.

— Beaucoup plus de gens bêtes que de jambons dans toutes les charcuteries des Flandres. Ainsi, croiriez-vous que, dans la Haute, on s'imagine que la Sûreté est faite pour renseigner les maris sur les allées et venues de leurs femmes et *vice-versa* ?

— Pas possible !

— Il m'est arrivé mille fois de le constater. Si je n'étais tenu par le secret professionnel, je vous en conterais de drôles ! Mais je me réserve pour après ma retraite.

— Vous écrirez vos mémoires ?

— Ça ! Est-ce que Goron, Macé, Andrieux n'ont pas écrit les leurs ? Les miens seront plus intéressants. Vous verrez, vous verrez !

— Ne pourrais-je pas en avoir un avant-goût ?

— Pas mèche, mon vieux. Qu'il vous suffise de savoir que nous ne volons pas notre argent. Allons, il est l'heure de filer.

— Et le café ?

— Oui, un café, mais nature.

— Quelle sobriété, chef !

— De chameau, mon cher.

— Dites-moi avez-vous beaucoup d'arrestations arbitraires sur la conscience ?

— Autant que de cheveux sur le couvercle, mais c'est aussi léger. Vous même, pour citer un exemple...

Et se renversant en arrière, les mains jointes sur son bedon de moine, avec un rire de parfait sceptique, mon hôte me rappela qu'à mon débarquement de Marseille, je ne dus ma liberté qu'à nos anciennes relations.

— Ah ! conclut-il, je regrette tout de même de ne pas vous avoir fait coucher au bloc.

— Trop aimable !

— Bast ! ça forme le caractère et puis on n'en meurt pas. Ça vous apprend la patience. Tenez, rappelez-vous les anarchos que j'ai tenus tout un jour, par crainte qu'ils fissent sauter le Tzar ?

— Oui, je me souviens. Il vous fallait avoir l'air de faire du zèle. Mais vous fûtes bien imprudent et vous le payez aujourd'hui.

— Je ne comprends pas ?

— Ça ne m'étonne pas ! Vous avez jeté votre filet policier au gré de vos caprices, marqué à l'encre rouge de braves gens incapables de nuire. Dans le tas, il s'en est trouvé qui ont rejimbé et, ma foi, votre... avantement...

— Vous croyez ?

— J'en suis sûr.

— Je fus pourtant avec eux d'une politesse !

— N'importe, ils l'ont trouvée plutôt mauvaise et, une fois libres, ils ont rué. Moi, si j'avais été le gouvernement au lieu de vous expédier à Lyon, je vous aurais...

— Fendu l'oreille ?

— Hum !

— Mon convive se leva et partit en me laissant en face de l'addition, non point sans m'avoir jeté un coup d'œil chargé d'électricité foudroyante.

. . . . . .

— Eh bien, M. Paul-Louis, qu'avez-vous donc à hurler ? On vous entend depuis le presbytère.

Je me frottai les yeux.

— Quelle heure est-il donc ?

— Moins cinq !

... Vous avez compris que j'avais fait un mauvais rêve. Mais c'est égal, il y a des rêves qui se rapprochent singulièrement de la réalité, et M. Boillerault que les regrets de la bourgeoisie lilloise accompagnent à Lyon, me pardonnera d'autant plus aisément de l'avoir mis en cause, ici, que j'eus au moins, moi, l'idée de lui offrir un banquet.

Cela dit, il ne me reste plus qu'à m'associer à son ancien personnel pour lui souhaiter bon voyage et des trésors d'indulgence au pays de madame de Fourvières !

—o—

Mais, entrons dans le fait-divers. Il n'est que temps. Les bons morceaux ne manquent d'ailleurs pas cette semaine.

J'en ai de « royaux » même, à vous servir, tas de gourmands !

Quoique aucun de vous ne fasse son régal de l'almanach de Gotha, vous savez tous que le roi de Serbie, Alexandre, fils de Milan, a fait un mariage d'amour.

Au grand scandale de la noblesse mondiale, Alexandre prit récemment sa main dans celle d'une dame d'honneur, — lisez d'une femme de chambre, — de sa mère.

Or, la lune de miel serait déjà fondue, si nous en croyons la chronique scandaleuse :

En effet, on annonce que le petit Alexandre ayant administré une maîtresse raclée à la reine Draga, celle-ci aurait tenté de s'empoisonner !

Pauvre Draga ! Elle paye cher son ambition ; et ce n'est pas fini car lorsque les rois se mettent à cogner sur leurs femmes, ils y prennent goût.

N'allez pas croire cependant qu'Alexandre de Serbie soit le type unique de la brutalité royale.

Son « cousin » Henri, qui a épousé la petite Wilhelmine, reine de Hollande, jaloux sans doute des lauriers du roi serbe, vient d'essayer aussi ses poings de teuton sur le dos de la gente fillette qui a consenti à lui céder la moitié de sa couronne.

Il paraît que Wilhelmine tenait trop serrés les cordons de la bourse conjugale et comme sa Majesté a grands besoins de capitaux, — pour ceci ou pour cela, ça ne vous regarde pas ! — elle a fouaillé sa royale épouse comme un charretier, irrespectueux de la loi Grammont, le ferait d'une mule rétive.

N'est-ce pas qu'ils vont bien les derniers rois que la Révolution a laissés debout ?

Autrefois, ils descendaient dans l'arène, mais c'était au moins pour des raisons chevaleresques.

Aujourd'hui, ils copient Alphonse mécontent de sa « marmite ».

« Noblesse n'oblige plus ! »

—o—

A propos de voies de fait, il m'est arrivé de passer par là et il m'en a mal cuit.

Un soir, me trouvant par accident au milieu d'une réunion nationaliste, tellement silencieuse qu'on aurait entendu voler un panamiste, je me laissai aller à pousser un formidable :

— Vive la Sociale !

Ça coupe la chique au sous-Coppée qui se rinçait la dale de périodes.

— Cochon ! hurla mon voisin de droite.

— Va-nu-pieds ! reprit celui de gauche.

L'épithète de « cochon » m'avait plutôt flatté car, pour cet animal si injustement critiqué, je professe l'admiration de Monselet.

Mais, « va-nu-pieds ! »

Mon sang ne fit qu'un tour. Je me levai, mon adversaire se leva. Et comme il faisait demi-tour, pour éviter mon seul poing valide mais nerveux, je lançai dextrement mon pied en bois dans ses fondements.

Il fit :

— « Oh ! la, la !... »

Je passai en correctionnelle quelque temps après.

— Vous êtes accusé d'avoir frappé sensiblement le nommé X... Reconnaissez-vous le fait ?

— Oui, mon président !

— Qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

— Ceci : X... m'avait traité de va-nu-pieds. J'ai voulu lui faire voir que j'étais chaussé ; et, c'est pour ça, que lui ai envoyé ma botte au ...

— Mais il n'a pas d'œil par là !

— Il y a tout de même le « sentiment ! »

J'ai obtenu huit jours et des dommages-intérêts.

—o—

Je ne me plains pas.

Et pourquoi me plaindrais-je ?

Est-ce que, sous prétexte d'*entraves à la liberté du travail*, les mineurs grévistes ne sont pas plus mal traités que je ne le fus ?

Un gréviste voit passer un « rouffion ». Il crache par-dessus son épaule. Crac ! on l'emballe — comme dirait Boillerault. — et il en attrape pour deux mois.

C'est beau la Justice !...

Tout de même, je me demande à propos des mineurs, à quelle peine on va bien condamner les 24 chevaux qui ont pris la fuite sur un coup de sifflet de la locomotive.

Vous ne connaissez pas l'histoire ? On la détaille plus loin ; mais la voici en deux mots :

— Rentrant de patrouille dans les mines, 24 hussards sautèrent de leurs montures pour se refaire les jambes. A cet instant, passait un train dont la locomotive, siffla avec une persistance capable d'émotionner un âne occupé à manger de l'avoine avec une fourchette.

Les 24 chevaux prirent aussitôt la fuite, campant là leurs hussards.

On les a retrouvés un peu partout.

Pauvres bêtes ! Je demande pour elles l'indulgence du général André.

S'il y a quelqu'un à punir en cette aventure, c'est... la locomotive toute seule qui a osé se permettre de siffler les montures de l'Armée.

— N'est-ce pas ton avis, Coppée ?

Car si on laissait les locomotives se mêler à la politique, ça en serait vite fini de la « Patrie Française ! »

Méditez sur ce cas, mes frères ! Moi, je vais purger mes « huit jours ».

La semaine prochaine, je vous dirai « les impressions d'un honnête homme en prison. »

Evidemment, ça sera triste. Préparez vos mouchoirs.

PAUL-LOUIS.

LA POLITIQUE
L'ARME AU PIED

On annonce une reprise complète du travail dans les divers centres houillers du Pas-de-Calais et du Nord, si vivement agités ces jours derniers.

A ces mineurs d'Avion, Liévin, Oeuf, Hénin-Drocourt ont repris courageusement le pic.

A Anzin où l'agitation avait revêtu un caractère particulièrement vif tout le monde est rentré au travail.

L'intervention d'Escalier, délégué de la Loire, en ce qui concerne la cessation de la grève partielle, a eu raison des plus légitimes impatiences.

Nous nous en félicitons pour l'intérêt même de la cause des ouvriers mineurs.

Mais il nous est bien permis de faire remarquer que nous n'avons pas tenu un langage autre que celui du citoyen Escalier.

Nous avions dit, — et Escalier a répété après nous, — qu'une prise d'armes partielle irait à l'encontre des intérêts de la corporation des travailleurs de la mine.

Nous avions dit — et Escalier a répété — que greffer sur les revendications générales des revendications secondaires, c'était diminuer la portée de l'action à exercer.

Nous avions dit — et tout le monde est aujourd'hui d'accord à ce sujet — que, seule, la Fédération avait qualité, en vertu des pouvoirs qui avaient été délégués à ses membres, pour choisir l'instant de la cessation générale du travail.

Mais malgré la netteté de notre sentiment, maintes fois exprimé ; malgré que l'événement nous ait donné raison, nos publications, émanant de sources divergentes puisque les meilleurs amis étaient divisés entre eux, ont dû heurter, sinon froisser, des susceptibilités.

Il y a un moyen d'éviter pour l'avenir, ces certes de blessures très superficielles, d'ailleurs : c'est que chacun se pénètre bien que dans un syndicat, la propulsion doit être concertée et générale pour être efficace.

Si les uns tirent **à hue** et les autres **à dia**, fatalement, on versera dans l'ornière.

La leçon de choses qui se dégage de la période, maintenant close, des grèves ou des surexcitations partielles, c'est que en dehors de l'union intime de toutes les unités syndicales, sections et individus, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir d'espoir de succès pour le prolétariat.

Nous ne triomphons pas de cette constatation indéniable. Nous nous en réclamons seulement comme de la plus éloquente justification qui soit de notre attitude.

Mais ce n'est pas une raison parce que les ouvriers, partis trop vite, ont remis l'arme au pied pour que leurs adversaires sonnent l'hallali.

Leurs revendications demeurent entières et ils sauront les faire valoir.

Inutile d'ajouter que notre concours ne leur fera pas défaut si, comme nous en avons la certitude, leur action est désormais unie et concertée.

G. SIAUVE-EVAUSY.

DEPOPULATION

Les Pères conscrits, pris d'un zèle tardif, partent de nouveau en guerre contre la dépopulation que constatent les statistiques. Le nombre des citoyens diminue chaque jour en France, alors qu'il augmente dans les autres pays. C'est la décadence fatale, irrémédiable. Et M. Bernard, sénateur, soutenu par un certain nombre de ses collègues, après avoir reconnu que ce n'est qu'en augmentant la natalité que nous conserverons notre rang dans le monde, indique pour atteindre ce but divers remèdes, entre autres l'impôt sur les célibataires.

Ils en ont de bonnes, nos pères conscrits !

Vraiment, ne serait-il pas plus pratique, avant de songer à augmeter la natalité, de chercher à diminuer la mortalité ?

Il est facile de constater que dans cette course à la reproduction, nos bourgeois arrivent bons derniers.

Les familles riches s'abstiennent soigneusement d'avoir plus d'un enfant. Il ne faut pas morceler l'héritage et disperser la richesse acquise sur plusieurs têtes.

A cette seule idée, l'instinct de propriété de la caste se révolte. Avoir des enfants qui seraient obligés de travailler ! Voyons, y songe-vous ? Et l'unique rejeton est dorloté, entouré de soins précieux, logé dans de riches demeures.

Dans les rues des faubourgs, les marmots grouillent et crient. Le peuple fait des enfants et dans les logements sans air et sans lumière, ils s'entassent et s'étiolent quelles que l'alcool et la tuberculose quand ils ne meurent pas au berceau. La chair à travail et à souffrance n'inquiète que médiocrement nos sénateurs qui se soucient bien de lui donner les demeures saines et les nourritures réconfortantes dont elle aurait besoin.

Allons, bon peuple, fais des enfants, les bourgeois en veulent pour défendre la sainte Patrie et la Propriété non moins sainte. Fais des enfants, on te les prendra ensuite pour les enrégimenter dans les usines ou les armées. Tu auras la peine de les nourrir et de les élever et c'est tout !

Une lettre de M. Duclaux

M. Duclaux, le savant directeur de l'Institut Pasteur, vient d'adresser la lettre suivante à l'un des membres du conseil académique de Dijon, qui doit juger le professeur Hervé pour son article *Aux Conscrits*, publié dans le *Pioupiou* et sur lequel le jury de l'Yonne s'est déjà prononcé, comme on le sait, par un verdict d'acquittement :

Monsieur et cher collègue,

Permettez-moi de vous dire, au risque d'avoir l'air de me mêler de ce qui ne me regarde pas, mon sentiment d'universitaire au regard de M. Hervé, qui va comparaître devant vous. Si j'avais l'honneur d'être son juge, je l'acquitterais haut la main, et sans hésiter... Ce n'est pas que je partage toutes ses idées politiques. Si je souhaite, comme lui, la suppression des armées permanentes et la paix qui en résulterait ou la préviendrait, je n'y parviendrai pas par les mêmes moyens. Mais, pas plus que lui, je ne transplante mes opinions politiques sur le terrain universitaire, le seul accessible à un conseil universitaire. Pour l'acquitter, il me suffirait de savoir que sa vie privée est irréprochable et que son enseignement est vivant et goûté.

Je me figure bien que cet enseignement n'est pas absolument conforme à l'esprit des programmes officiels, qui en sont encore à donner la première place à l'histoire des maisons régnantes, des grands généraux et des grandes victoires et où le peuple n'apparaît qu'à la façon des comparses sur la scène d'un théâtre. Je présume qu'il infuse un sang nouveau dans ces conceptions monarchistes et vieillottes et que c'est parce que l'on sent un homme derrière le professeur que ce professeur est si goûté. Mais je ne vois pas quel intérêt peut avoir l'Université à supprimer ces soldats d'avant-garde, ceux qui pressentent les programmes de demain.

Dans l'exposition des Frères des Ecoles chrétiennes en 1900, il y avait, paraît-il, des cahiers d'enseignement que M. Buisson aurait pu contresigner, tant ils étaient remplis d'idées libérales. Au lieu de traiter en brebis galeuses leurs auteurs, on leur avait fait place aux yeux de tous : pour un peu, je dirais qu'on s'en était paré. L'Université vise-t-elle à être une congrégation moins libérale que celle de la rue Oudinot ! C'est là, sous les espèces de M. Hervé, la question que vous avez à juger.

Veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, l'expression de mes sentiments de solidarité et de cordialité.

E. DUCLAUX.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Pendant que le roi Victor-Emmanuel visitait l'hôpital militaire de Naples, un caporal lui a présenté une supplique. Le roi l'a acceptée mais a fait infliger au caporal huit jours de salle de police pour n'avoir pas observé la voie hiérarchique.

Et dire que des feuilles mercenaires osent encore parler de l'âme magnanime des rois, poux de la société !

—o—

Une énorme quantité de rats vient d'élire domicile sur la Butte Montmartre, dans la partie comprise entre la rue Caulaincourt, la rue et l'impasse Girardon.

Cette invasion de la gent trotte-menu a pris des proportions telles que la municipalité s'en est émue et que des affiches ont été placardées, dans le dix-huitième arrondissement, qui invitent les habitants à détruire par tous les moyens en leur pouvoir les malfaisants rongeurs, propagateurs éventuels d'infection.

—o—

Un intervention diplomatique vient d'obliger un tailleur des boulevards à faire disparaître de sa vitrine un portrait de Mlle Cléo de Mérode, représentée le bras droit cerclé d'un bracelet auquel était suspendu un cachet rouge aux armes de Belgique.

—o—

Le Shah de Perse est cité en conciliation devant le juge de paix du 9e arrondissement, pour le 30 avril prochain — en raison des délais de distance — par une agence parisienne qui lui réclame 12,000 francs pour lui avoir servi, durant un an, toutes les coupures de journaux ou revues ayant parlé de sa visite en Europe, Mozaffer-ed-Din offre 2,000 francs.

Nouvelles à la Main

—o—

En creusant un puits, M. Lampois trouve les restes d'un mastodonte ; une des dents est presque intacte et pèse environ un kilog.

— *Un kilog, s'est écrié Desétoiles, ça doit être la dent qu'il avait contre sa belle-mère.*

—o—

— Tu me trompes tous les jours, Léontine !

— Que veux-tu ? je suis comme le serpent ; j'aime à changer de peau.

NOS DÉPÊCHES

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SEANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. AYNARD. Très peu de députés dans la salle.

La marine marchande

On reprend la discussion de la marine marchande.

La commission propose une transaction consistant à réduire à 0 fr. 50, au lieu d'un franc, la prime des voiliers de plus de 800 tonneaux.

Cette transaction est adoptée.

ANTIDE BOYER propose de supprimer un cinquième de la prime aux navires filant plus de 18 nœuds.

L'amendement combattu par MM. RIEUNIER, THIEFFRY et MILLERAND *est rejeté par 123 voix contre 365.*

L'ensemble de l'article 3 est adopté.

ADENAT et CARNAUD présentent un amendement tendant à allouer aux marins un cinquième de la prime.

MILLERAND fait observer que les armateurs pourraient abaisser les salaires de 5 pour cent.

Après un échange d'observations *l'amendement est adopté par 358 voix contre 82*, et fait l'objet d'un nouvel article.

Sur l'article 4, la commission, sur la demande de l'amiral RIEUNIER, accepte que les navires touchant la Tunisie ne soient pas exclus du bénéfice de la loi.

M. GUILLAIN demande que le navire, qui dans un voyage au long cours, ayant pour point de départ ou pour terme, un port de France ou d'Algérie, cette escale dans les ports de France ou d'Algérie ait droit à la compensation d'armement ou la prime de navigation.

La commission accepte et la Chambre *adopte l'amendement par 438 voix contre 107.*

L'article 4 est adopté ; on passe à l'article 5.

La Chambre rejette par 260 voix contre 243 l'amendement BRINDEAU tendant à excepter de **tous droits à la compensation d'armement, les navires qui, postérieurement à la promulgation de la présente loi, seront francisés après leur cinquième année accomplie.**

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin.

La séance est levée à midi cinq.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. DESCHANEL.

L'Emprunt de Chine

On reprend la discussion sur le projet d'emprunt.

M. GUIEYSSE dépose un projet de résolution invitant le gouvernement à faire connaître, dès maintenant, à la commission du budget, les pièces et documents du rapport du général Voyron, signalés comme contenant des preuves d'abus commis par certaines personnalités catholiques afin de les écarter de tout droit à porter leurs réclamations devant la commission des indemnités.

LE PRESIDENT DU CONSEIL. — La Chambre est en présence de deux questions :

1. Doit-elle voter un emprunt et quel sera le chiffre ? Quels sont les réclamants, et quels sont les droits sur ces deux points ? Les déclarations qui ont été faites par le gouvernement sont de nature à donner satisfaction à la Chambre.

En ce qui concerne le second point, la commission qui sera instituée en vertu de l'article 3 statuera sur le principe et le montant de l'indemnité. C'est à elle qu'on remettra les documents pour établir le bien fondé de la créance. Nous repoussons donc la motion Guieysse.

M. GUIEYSSE. — Il s'agit de déclarer que les fauteurs de troubles seront déchus de tout droit.

La motion Guieysse, mise aux voix, est repoussée par 425 voix contre 100.

LE NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION

M. HUBBARD, rapporteur, présente un rapport verbal sur l'amendement de M. Klotz, qui a été renvoyé à la commission, et qui tend à réduire l'emprunt à 195 millions.

— La commission, dit-il, a entendu l'auteur de l'amendement et, à deux reprises, le ministre des finances, qui lui a demandé de porter le chiffre de l'emprunt à 265 millions par l'adoption de l'amendement de MM. Berthelot et Astier.

En présence des instances pressantes du gouvernement, la commission s'est prononcée pour le chiffre de 265 millions.

Le rapporteur expose les modifications apportées par la commission au projet primitif.

« Les frais de l'opération ne pourront dépasser deux millions. L'état français devra être remboursé en première ligne de l'ensemble des dépenses qu'il a faites pour l'expédition de Chine. La commission maintient l'obligation, pour les sociétés, d'être pourvues de la personnalité juridique ; or, pour pouvoir réclamer l'indemnité, les paiements faits aux indemnitaires ne pourront excéder les sommes fixées par le Parlement.

La commission n'a pas adopté les amendements de MM. Dumont, Coutant et Gauthier de Clagny, mais son rapporteur a été autorisé à mentionner dans le rapport que, personnellement, il a voté pour.

M. LASIES demande le renvoi à huit jours pour étudier le projet.

M. BERGER appuie cette demande.

LE RAPPORTEUR. — La commission accepte le renvoi.

LE MINISTRE DES FINANCES. — La discussion paraît avoir pris, dans les précédentes séances, une ampleur suffisante, pour que tous les membres de la Chambre aient leur opinion faite.

Cris : Non ! non !

LE MINISTRE DES FINANCES. — Les modifications apportées par la commission du budget ne touchent pas au fond même du débat. En tout cas, la Chambre, si elle ajourne la discussion, pourra se contenter d'un ajournement de quelques heures.

Cris divers : Oui ! Oui ! Demain !

M. BERGER. — Les modifications apportées au texte du projet obligent la Chambre à suspendre la discussion jusqu'à l'impression et à la distribution du rapport.

Le rapport, mis aux voix dans ces conditions, est prononcé, après pointage, par 265 voix contre 259.

LE PRESIDENT annonce que le texte du rapport sera distribué dans quelques instants.

La séance est suspendue à 3 h. 55.

Elle est reprise à 4 h. 30.

Les 265 millions acceptés

M. KLOTZ soulient son amendement tendant à fixer à 195 millions le montant total de l'émission de 3 % autorisée.

M. HUBBARD répète les explications qu'il a données en présentant son rapport supplémentaire.

La majorité de la commission s'est prononcée pour le chiffre du gouvernement, mais, ajoute le rapporteur, j'ai personnellement voté contre ce chiffre et je maintiens mon vote pour dégager ma responsabilité.

M. DE MUN estime qu'il est impossible de voter sur l'article 1 sans connaître l'avis du gouvernement sur l'article 3 qui exclut certains indemnitaires.

M. WALDECK-ROUSSEAU répond que le gouvernement s'est expliqué déjà nettement sur le point de savoir si l'on ferait des distinctions entre les indemnitaires. Le gouvernement a déclaré qu'il refusait de faire aucune distinction entre ses protégés.

Il entend suivre en Extrême-Orient la politique traditionnelle de la France. Il assume tous les devoirs du protectorat, comme il en revendique tous les droits.

Le président du Conseil ajoute qu'à ce débat sur l'Extrême-Orient sont venues se joindre d'autres raisons moins lointaines. Quelques députés sont venus déclarer qu'ils ne voteraient pas l'emprunt parce que nous n'avons pas leur confiance. Ils ont raison, parce que nous ne renoncerons pas à notre politique.

Le ministre termine en s'adressant à la majorité républicaine à laquelle seule il demande sa confiance.

M. LE PRESIDENT met aux voix le chiffre le plus élevé : celui de 265 millions.

Ce chiffre est adopté par 295 voix contre 249.

LE RAPPORT DU GÉNÉRAL VOYRON
Une motion de Pelletan

M. PELLETAN défend une motion ainsi conçue : « *La Chambre invite le ministre de la marine à communiquer à la commission du budget le rapport du général Voyron, daté de Pékin, 1er février 1901.* »

L'orateur dit que les faits énoncés dans ce rapport sont les éléments essentiels de l'affectation des indemnités. Le général Voyron dégage nos soldats de beaucoup d'accusations, mais il établit des responsabilités que la Chambre doit connaître, car ce débat a été provoqué par l'interpellation Sembat.

Il y a d'autant moins d'inconvénients à communiquer ce rapport que tout le monde le connaît. (Exclamations et rires).

Est-ce que tous les jours, des rapports confidentiels ne sont pas communiqués à la commission du budget.

S'il y a dans le rapport Voyron des parties qui ne sauraient être révélées sans dommage national, croit-on la commission du budget capable de les publier ? Mais il s'agit de fautes individuelles. Comment peuvent-elles porter atteinte à l'honneur national. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. WALDECK-ROUSSEAU fait observer que la Chambre vient de rejeter une motion de M. Guieysse qui ne visait même pas le rapport du général Voyron.

Le gouvernement communiquera à la commission de contrôle tous les documents nécessaires à établir toutes les responsabilités. Mais le gouvernement ne peut communiquer un document confidentiel, comme le rapport, sans méconnaître ses devoirs. Si je cédais à de telles sommations, je montrerai plus d'attachement pour le pouvoir et moins de souci de ne pas le diminuer. (Mouvements).

Discours de Sembat

SEMBAT monte à la tribune.

— Il n'est pas vrai que M. de Lanessan, franc-maçon, ait communiqué le rapport du général Voyron à ces autres maçons : Pelletan, Sembat et Viviani (Mouvements).

La vérité est que trois jours encore avant ce débat, le document était connu de tout le monde au ministère de la Marine (Exclamations).

Ce rapport a d'ailleurs été demandé au général Voyron à la suite d'une discussion parlementaire et en vertu des engagements pris par le Gouvernement.

Pourquoi donc en refuser la communication ? Le gouvernement manque ainsi à ses promesses envers une de ses majorités, la majorité républicaine (Rires et applaudissements).

Nous nous réservons, du reste, de publier ce rapport nous-mêmes et sous notre propre responsabilité. (Mouvements divers).

Voix diverses. — Vous le connaissez donc ? Comment ?

SEMBAT. — Demandez donc à certains membres du gouvernement comment les socialistes se sont procuré autrefois des documents utiles.

Je ne comprends pas cette attitude de la part d'un président du Conseil qui compte dans son gouvernement des hommes qui ont publié avec nous les documents dont je viens de parler

Je sais que cette publication vous gêne, nous la ferons malgré vous.

M. Ribot questionne

M. RIBOT. — M. Sembat a dit qu'il avait eu communication d'un document. Le président du Conseil a dit qu'il ne savait comment cette communication avait pu être faite. Cette réponse est insuffisante.

M. Sembat a parlé de la présence dans le cabinet, d'un homme qui s'était procuré par des moyens illicites des documents secrets.

SEMBAT. — Je n'ai pas qualifié ces moyens.

M. RIBOT. — Moi, je les qualifie (Exclamations. — Bruit). Rien ne peut être plus cruel pour le gouvernement que cette accusation détournée. (Bruit). Je demande donc qui a communiqué ce document. Est-ce un membre du gouvernement, est-ce un officier, est-ce un fonctionnaire ?

SEMBAT. — Et Dupas, sous votre ministère ?

M. RIBOT. — La Commission nommée par la Chambre a déclarée, pour cette affaire, que j'avais fait mon devoir. (Cris : C'est faux ! — Bruit).

Le devoir du gouvernement est de nous faire connaître la vérité ; nous avons le droit de la réclamer au nom de l'intérêt public.

DÉCLARATION DE M. WALDECK-ROUSSEAU

M. WALDECK-ROUSSEAU. — Le gouvernement a fait son devoir. Le lendemain du jour où l'indiscrétion a été commise, une enquête a été ouverte : elle est sur le point d'aboutir et le gouvernement montrera qu'il n'a pas deux poids ni deux mesures.

LA MOTION SEMBAT-PELLETAN EST REPOUSSÉE PAR 463 VOIX CONTRE 107

L'article 1er du projet d'emprunt est ensuite voté à mains levées et la suite de la discussion renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

L'arbitrage obligatoire en Australie

Sydney, 25 novembre. — Le parlement de la Nouvelle-Galles du Sud vient de voter une loi instituant l'arbitrage obligatoire en matière de grèves. On sait que l'arbitrage obligatoire existe déjà depuis deux ans en Nouvelle-Zélande, et il a été adopté l'année dernière dans l'Australie occidentale.

Il sera intéressant de suivre les phases de l'expérimentation décidée par le Parlement de